

BTP : nouveau service santé et prévention pour les entreprises du BTP de Nouvelle-Aquitaine

L'agence de Nouvelle Aquitaine de l'[ORGANISME PROFESSIONNEL DE PREVENTION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS](#) / **T** : 01.46.09.27.00 renforce son partenariat avec les services régionaux de santé au travail - l'AH1 33, l'AMCO-BTP et l'AIST 19 - en lançant un nouveau service santé et prévention pour les entreprises du BTP de Nouvelle-Aquitaine afin d'offrir aux entreprises du secteur de la construction, et notamment les plus petites, un service efficace et innovant de prévention des risques et santé au travail. L'objectif est de constituer un véritable pôle santé prévention au service des entreprises du BTP et de leurs salariés. www.preventionbtp.fr www.opbtp.com